

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 59-2021**

### **Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 17

votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2021

**Présents** : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. MM MACAIRE. GIRERD-POTIN. CLEMENT. DALLARD. Mmes GROS. GILIBERT. GRATRÉAUX. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mmes NOWAK. SOLNON. M. TALPIN.

**Absents ou excusés** :

**Avec procuration** : M. BRICOUT à M. ANGONIN. M. ROGNARD à MONIN-VEYRET. M. BURGER à M. REVEYRAND. Mme CARUSO-LOPEZ à Mme CHASTAGNARET. Mme MOREAU à Mme GENDRIN

**Sans procuration** : Mmes COUTET. GAUTHIER. MM. GROS. PIOLAT. TOURNIÉ.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

### **Objet : Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- nomme Mme Martine CHASTAGNARET pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 18 novembre 2021

Le Maire,



Daniel ANGONIN



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 60-2021**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 17

votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2021**

**Présents : MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. MM MACAIRE. GIRERD-POTIN. CLEMENT. DALLARD. Mmes GROS. GILIBERT. GRATRÉAUX. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mmes NOWAK. SOLNON. M. TALPIN.**

**Absents ou excusés :**

**Avec procuration : M. BRICOUT à M. ANGONIN. M. ROGNARD à M. MONIN-VEYRET. M. BURGER à M. REVEYRAND. Mme CARUSO-LOPEZ à Mme CHASTAGNARET. Mme MOREAU à Mme GENDRIN**

**Sans procuration : Mmes COUTET. GAUTHIER. MM. GROS. PIOLAT. TOURNIÉ.**

**Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.**

**Objet : Adoption du compte rendu de la séance du 28 septembre 2021**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2021, ne donnant lieu à aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 18 novembre 2021  
Le Maire,

  
  
Daniel ANGONIN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 61-2021**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27  
présents : 17  
votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2021

**Présents :** MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. MM MACAIRE. GIRERD-POTIN. CLEMENT. DALLARD. Mmes GROS. GILIBERT. GRATRÉAUX. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mmes NOWAK. SOLNON. M. TALPIN.

**Absents ou excusés :**

**Avec procuration :** M. BRICOUT à M. ANGONIN. M. ROGNARD à M. MONIN-VEYRET. M. BURGER à M. REVEYRAND. Mme CARUSO-LOPEZ à Mme CHASTAGNARET. Mme MOREAU à Mme GENDRIN

**Sans procuration :** Mmes COUTET. GAUTHIER. MM. GROS. PIOLAT. TOURNIÉ.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Réalisation d'un carrefour giratoire sur les RD n °518Z et 53A - Bilan de la concertation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.103-2,

Vu la délibération n°28-2021 du 25 mai 2021 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement du Département de l'Isère à la ville d'Heyrieux pour la mise en œuvre d'un carrefour giratoire sur les RD 518Z et RD 53A sur la commune d'Heyrieux,

Vu la délibération n°30-2021 du 25 mai 2021 par laquelle le Conseil Municipal a défini les modalités de mise en œuvre de la concertation préalable à la réalisation de ce projet,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

M. le Maire rappelle que la Commune et le Département de l'Isère ont décidé de réaliser un carrefour giratoire entre les routes départementales RD 518Z et RD 53A au droit de la zone d'activités des Brosses. Le projet prévoit également la suppression des 2 ouvrages d'art franchissant la RD 518Z et la création d'une branche Sud entre le giratoire et le chemin de Savoyan desservant la future extension de la ZA des Brosses. Pour cela, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage approuvée par la Commune par délibération n° 28-2021 en date du 25 mai 2021 a été signée par le Département le 8 juin 2021.

Par délibération n° 30-2021 en date du 25 mai dernier, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de mise en œuvre de la concertation préalable conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme s'appliquant à tout projet routier situé en agglomération d'un montant supérieur à 1,9 M€.

M. le Maire indique que la concertation a suscité un intérêt certain de la part des riverains et usagers avec la participation d'une soixantaine de personnes à la réunion publique qui s'est déroulée le 23 septembre et la réception de 3 contributions écrites (courrier + mails). D'une façon générale, ce projet répond favorablement aux attentes des riverains.

Il ressort de ce bilan la nécessité :

- D'approfondir la gestion des cycles et les principes d'aménagement sur le chemin de Savoyan,
- De mieux prendre en compte l'environnement et la biodiversité lors des travaux de la restitution du chemin agricole au nord de la RD 518Z,
- De proposer des aménagements destinés à atténuer les nuisances sonores et visuelles entre la nouvelle voie et les habitations rue Albert 1<sup>er</sup> (ex : merlon, plantations, traitement paysager etc.),
- De poursuivre la concertation et l'information aux différents stades des études.

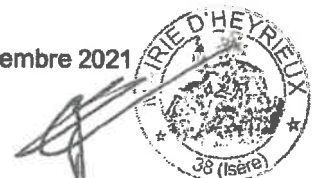
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 9 novembre 2021,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (MM. MONIN-VEYRET et ROGNARD)

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;
- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 18 novembre 2021  
Le Maire,  
Daniel ANGONIN







**HEYRIEUX**  
Maître d'ouvrage

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 038-213801897-20211118-BILANCONCERTATI-AU

**REALISATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE  
SUR LES RD N°518 Z ET RD N°53 A  
COMMUNE D'HEYRIEUX**

**\*\*\***

Bilan de la Concertation

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Rappel du cadre réglementaire de la concertation</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Contexte de l'opération</b> .....	<b>3</b>
2.1	<b>Objectifs de du projet</b> .....	<b>3</b>
2.2	<b>Programme d'aménagement</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Modalités de la concertation</b> .....	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Bilan de la concertation</b> .....	<b>4</b>
4.1	<b>Réunion publique</b> .....	<b>4</b>
4.2	<b>Registre des expressions</b> .....	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Conclusion de la concertation</b> .....	<b>6</b>



## 1 Rappel du cadre réglementaire de la concertation

Cette concertation s'inscrit dans un cadre réglementaire (l'article L103-2 du code de l'Urbanisme), qui la définit comme une étape avant la constitution du projet, permettant d'associer le public très en amont, dès le début des études, à la définition des objectifs et des grandes lignes de ce projet. Tout projet routier en agglomération d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros est soumis à concertation.

La concertation sur cet aménagement est organisée dans le but d'enrichir la conception du projet par les besoins et les souhaits des usagers futurs et des habitants résidents à proximité.

## 2 Contexte de l'opération

### 2.1 Objectifs de du projet

La mise en place d'un carrefour giratoire permettra de sécuriser les traversées de flux, d'assurer tous les sens de circulation entre la RD518Z et le centre d'Heyrieux et de ce fait apaisera le centre-ville. Aujourd'hui, l'accès au centre d'Heyrieux depuis la RD 518Z n'est pas possible en venant de l'ouest et l'accès à la RD 518Z en direction de l'est est impossible en provenance du centre d'Heyrieux, conduisant à des traversées du centre-ville par ces circulations en transit.

Les poids lourds et les convois exceptionnels de transit pourront utiliser à terme la RD 518Z au lieu de passer dans le centre d'Heyrieux. Actuellement, la hauteur des passages supérieurs sur la RD518Z (gabarit limité à 4,70 m) empêche le passage des convois exceptionnels qui sont détournés par le centre-ville d'Heyrieux

L'ancienne route départementale traversant le centre-ville sera déclassée puis à terme, réaménagée et sécurisée.

La desserte de la Zone d'activités des Brosses, y compris son extension, sera facilitée.

### 2.2 Programme d'aménagement

Le projet prévoit :

- La déconstruction de deux ouvrages d'art franchissant en passage supérieur la RD518Z
- Le rétablissement de l'intersection de la RD 518Z avec la RD53A par un carrefour plan de type giratoire à 4 branches
- Le prolongement de la branche sud jusqu'au chemin de Savoyan
- Le déclasserment et le traitement des délaissés des bretelles d'accès de la RD518Z au niveau du passage supérieur déconstruit et de la RD53A au sud
- La fermeture de l'accès à la RD518Z en contrebas du chemin franchissant la RD53A
- Le rétablissement d'un chemin agricole au nord de la RD518Z
- Le rétablissement de l'itinéraire cycle le long de la RD518Z et la sécurisation de l'itinéraire cycle entre Heyrieux et la RD53A

### 3 Modalités de la concertation

Par délibération en date du 25 mai 2021, la commune d'Heyrieux a fixé les modalités de la concertation préalable qui s'est déroulée du 10/09/2021 au 10/10/2021 :

Pour l'information du public :

- Mise à disposition d'un dossier de concertation consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture
- Information sur le site internet de la ville, sur panneaux lumineux, sur la page Facebook de la mairie et sur la plateforme CityAll
- Information dans le Heyrieux Flash n°289 de juillet-août 2021 sur la tenue de la réunion publique du 23 septembre 2021.
- Annonce dans le Dauphiné le 13 septembre 2021

Pour l'expression du public :

- Mise à disposition d'un registre d'expression à la mairie aux jours et horaires d'ouverture
- Possibilité d'envoyer un courrier ou un mail à M. le Maire

Pour la participation du public :

- Organisation d'une réunion publique le jeudi 23 septembre 2021 à 18h00 au Foyer Rural, 61 avenue Général Leclerc à Heyrieux.

### 4 Bilan de la concertation

L'objet de la concertation a suscité un intérêt certain de la part des riverains et divers usagers.

#### 4.1 Réunion publique.

La réunion publique du 23 septembre 2021 a mobilisé une soixantaine de personnes, dont une majorité de résidents du quartier de la Croix Piron situé à proximité du projet.

Cette réunion publique présidée par M. le Maire a permis de présenter l'opération et ses enjeux. Il a ainsi pu rappeler l'importance de cette opération dans le projet global de développement de la commune.

La présentation a été suivie d'échanges sous forme de questions / réponses entre le public et les intervenants politiques et techniques.

La réunion a été clôturée après 1h30, par des remerciements et une incitation de la part de M. le Maire auprès du public à participer à la concertation selon les modalités définies.

Le public a posé des questions et fait des commentaires et propositions au cours de la présentation.

Celles en lien avec le projet sont exposées ci-dessous :

- Crainte d'un apport de trafic supplémentaire de poids lourds : il est indiqué que la rue Albert 1<sup>er</sup> sera mise en impasse, la circulation de la RD53 se faisant sur la nouvelle branche du giratoire située plus à l'Ouest. Les habitants accueillent très favorablement le déplacement de la RD543 plus à l'Ouest et la mise en impasse de la rue Albert 1<sup>er</sup>.
- Demande d'aménagement d'espaces verts et de talus entre la nouvelle branche Sud et la rue Albert 1<sup>er</sup> pour réduire les nuisances de circulation vis-à-vis du quartier de la Croix Piron. Ce

point sera pris en compte dans les études à venir, cet espace n'étant pas prévu d'être urbanisé à terme.

- Questionnement sur le niveau altimétrique du giratoire par rapport au pont existant : il est confirmé que le giratoire sera au niveau de la voirie actuelle de la RD 518Z, et non au niveau de l'ouvrage actuel.
- Questionnement sur le développement de la zone d'activités : pour le moment, ce développement est limité à la réimplantation d'Intermarché.
- Questionnement sur les pistes et bandes cyclables : la variante 1 empruntant le chemin de Savoyan et le chemin de Bonce répond aux attentes. Les études à mener permettront d'étudier la sécurisation de ces aménagements qui pourraient nécessiter des acquisitions foncières et créer des contraintes sur la circulation des véhicules.
- Proposition de créer un parking de co-voiturage à proximité du giratoire : il est rappelé qu'il s'agit d'un sujet de compétence de la communauté de communes. L'implantation d'un parking de co-voiturage à proximité du nouveau giratoire est rendue très difficile puisque située en zone agricole et à proximité de la zone de captage.
- Bien définir l'accès à la ZA par de la signalétique pour éviter des circulations parasites dans les quartiers à proximité. Ce point sera bien entendu pris en compte dans les études.
- Questionnement sur le déroulement des travaux et en particulier sur la démolition des ouvrages : au stade des études actuelles, il n'est pas possible de présenter le phasage des travaux qui seront étudiés ultérieurement au stade des études de projet. Afin de limiter l'impact sur la circulation de la RD 518Z des travaux de nuit ou en week-end pourront être envisagés pour la dépose des tabliers des ouvrages. La réalisation du giratoire nécessitera des voiries provisoires en fonction du phasage permettant de maintenir en permanence la circulation.

D'autres commentaires et questions ont été exprimés, ne concernant pas directement le projet du giratoire mais situés dans le périmètre de l'opération :

- Demande d'aménagement du carrefour de la Croix Piron : ce carrefour pourra être simplifié du fait du décalage de la branche Sud plus à l'Ouest
- Sécurisation de cheminement piétons au nord de la rue Albert 1<sup>er</sup> : la commune informe que des travaux sont prévus en 2022.
- Dangerosité de la sortie de l'impasse des Tourterelles : le déplacement du carrefour de la branche sud plus à l'ouest devrait améliorer la situation.
- Problème des poids lourds circulant sur le chemin de Savoyan pour accéder au site Fiducial : le projet d'aménagement du giratoire n'aura pas d'impact positif ou négatif sur ce sujet. La commune confirme être en relation avec cette entreprise pour étudier des solutions permettant d'améliorer la situation. De même pour l'accès à la société Jamet qui pose également des problèmes de circulation sur le chemin de Savoyan.
- Des questions concernant le fonctionnement du nouvel Intermarché (horaire de livraison, fermeture le dimanche, accès...)
- Le devenir de l'ancien site d'Intermarché.

## 4.2 Registre des expressions

3 participations écrites à la concertation ont été recueillies sous la forme d'un courrier et de deux mails envoyés à l'attention de M. le Maire.

Les principales préoccupations ressortant des participations écrites reprennent en partie celles exprimées en réunion publique et sont les suivantes :

Création du giratoire et de la nouvelle voie :

- Crainte de l'augmentation du trafic sur le chemin de Savoyan et en direction du centre de Grenay
- Nuisances sonores et visuelles : demande d'aménagement entre la nouvelle voie et la rue Albert 1<sup>er</sup> en contrepartie

Chemin de Savoyan :

- Rappel des nuisances existantes dues à la présence de l'entrepôt Fiducial
- Demande d'amélioration de la sécurité des modes doux
- Demande d'accompagnement paysager du chemin de Savoyan

Gestion des cycles :

- Bon accueil de la variante 1 qui sécuriserait le chemin de Savoyan. Toutefois, une remarque juge ces aménagements non satisfaisants et d'un cout jugé élevé, et un allongement des distances trop important
- Demande d'accompagnement paysager des voies cyclables

Question environnementale :

- Impact sur la biodiversité évoqué pour la restitution du chemin agricole au Nord du giratoire (demande de prise en compte de la période de nidification de l'œdicnème criard pour la réalisation des travaux) : sera pris en compte
- Artificialisation des sols non abordé : le dossier du projet de giratoire sera soumis à une procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

## 5 Conclusion de la concertation

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération du conseil municipal du 25 mai 2021 ont été mises en œuvre et ont permis d'associer l'ensemble des acteurs du territoire : la population, les élus et les divers interlocuteurs du projet.

Cette concertation a permis une meilleure compréhension du projet par les habitants, qui ont pu exprimer leurs observations et manifester leurs attentes.

La majorité des participants accueille positivement le projet attendu depuis plusieurs années

Il ressort de cette concertation la nécessité :

- d'approfondir la gestion des cycles et les principes d'aménagement sur le chemin de Savoyan,
- la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité lors des travaux de la restitution du chemin agricole au nord de la RD 518Z,

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le

 SLO

ID : 038-213801897-20211118-BILANCONCERTATI-AU

- de proposer des aménagements destinés à atténuer les nuisances sonores et visuelles entre la nouvelle voie et les habitations rue Albert 1<sup>er</sup> (ex : merlon, plantations, traitement paysager etc.),
- de poursuivre la concertation et l'information aux différents stades des études.

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 038-213801897-20211118-BILANCONCERTATI-AU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 62-2021

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27  
 présents : 17  
 votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2021

**Présents :** MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. MM MACAIRE. GIRERD-POTIN. CLEMENT. DALLARD. Mmes GROS. GILIBERT. GRATRÉAUX. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mmes NOWAK. SOLNON. M. TALPIN.

**Absents ou excusés :**

**Avec procuration :** M. BRICOUT à M. ANGONIN. M. ROGNARD à M. MONIN-VEYRET. M. BURGER à M. REVEYRAND. Mme CARUSO-LOPEZ à Mme CHASTAGNARET. Mme MOREAU à Mme GENDRIN

**Sans procuration :** Mmes COUTET. GAUTHIER. MM. GROS. PIOLAT. TOURNIÉ.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Décision modificative n° 2 au Budget Primitif 2021**

Dans le cadre des conventions signées avec le Département de l'Isère et SARA Aménagement, M. le Maire informe le Conseil Municipal que d'une part, le Département a déjà versé sa participation équivalente à 10 % du montant de l'opération et d'autre part, SARA a sollicité le versement d'une avance de 5 % prévue à la signature de la convention.

Considérant l'avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le 3 novembre 2021,

Considérant que M. le Maire étant Président de SARA Développement a Indiqué ne pas prendre part au vote,

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 CONTRE (MM. MONIN-VEYRET, ROGNARD) :

- modifie les inscriptions budgétaires ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1323-111-822 : VOIRIE - DIVERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'Investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>
D-238-111-822 : VOIRIE - DIVERS	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>150 000,00 €</b>		<b>150 000,00 €</b>

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
 Pour ampliation,  
 A HEYRIEUX, le 18 novembre 2021  
 Le Maire,  
 Daniel ANGONIN







## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 63-2021**

### **Nombre des conseillers :**

en exercice : 27  
présents : 17  
votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2021

**Présents :** MM. ANTONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mme GENDRIN. MM MACAIRE. GIRERD-POTIN. CLEMENT. DALLARD. Mmes GROS. GILIBERT. GRATRÉAUX. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mmes NOWAK. SOLNON. M. TALPIN.

### **Absents ou excusés :**

**Avec procuration :** M. BRICOUT à M. ANTONIN. M. ROGNARD. à M. MONIN-VEYRET. M. BURGER à M. REVEYRAND. Mme CARUSO-LOPEZ à Mme CHASTAGNARET. Mme MOREAU à Mme GENDRIN

**Sans procuration :** Mmes COUTET. GAUTHIER. MM. GROS. PIOLAT. TOURNIÉ.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

### **Objet : Tarifs municipaux : entrées « concerts »**

Par délibération en date du 29 juin 2021, le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'entrée pour les spectacles ou manifestations organisés par la Commune, applicables à compter du 15 juillet 2021, comme suit :

- ☞ adultes : 10 €
- ☞ étudiants, mineurs, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, APA... : 5 €
- ☞ gratuité pour les enfants de moins de 10 ans.

A la demande de la Commission Culturelle et après avis favorable unanime de la Commission Finances réunie le 3 novembre 2021,

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR et 2 CONTRE (MM. MONIN-VEYRET, ROGNARD) :

- Crée un tarif complémentaire spécifique pour les concerts, à savoir :

- ☞ adultes : 15 €
- ☞ étudiants, mineurs, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, APA... : 10 €
- ☞ gratuité pour les enfants de moins de 10 ans.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
Pour ampliation,  
A HEYRIEUX, le 18 novembre 2021  
Le Maire,

Daniel ANTONIN





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 64-2021**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27  
présents : 18  
votants : 24

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANGONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2021

**Présents :** MM. ANGONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. MM. MACAIRE. GIRERD-POTIN. CLEMENT. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GROS. GILIBERT. GRATRÉAUX. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mmes NOWAK. SOLNON. M. TALPIN.

**Absents ou excusés :**

**Avec procuration :** M. BRICOUT à M. ANGONIN. M. ROGNARD à MONIN-VEYRET. M. BURGER à M. REVEYRAND. Mme CARUSO-LOPEZ à Mme CHASTAGNARET. Mme COUTET à Mme GAUTHIER. Mme MOREAU à Mme GENDRIN

**Sans procuration :** MM. GROS. PIOLAT. TOURNIÉ.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Modifications au tableau des effectifs - Suppressions et créations de postes**

L'évolution, l'augmentation des tâches et l'adaptation des plannings de travail au sein des services communaux rendent opportune la transformation de certains postes. En outre, les agents titulaires des postes, pourraient, eu égard à leur valeur professionnelle et à leur ancienneté, bénéficier d'un avancement de grade.

Vu les lignes directrices de gestion des ressources humaines soumises à l'avis favorable unanime de M. le Président du Comité Technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère en date du 21 janvier 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 3 novembre 2021,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2° classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (poste créé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 par délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2014) ;

- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2° classe à temps non complet (31.5/35°) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (poste créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2020) ;

- de supprimer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps non complet (90%) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (poste créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2020) ;

- de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1° classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

- de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2° classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

- de créer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps non complet (85%) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

- de créer un poste d'attaché territorial hors classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

- charge M. le Maire des démarches adéquates.

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,

Pour ampliation,

A HEYRIEUX, le 18 novembre 2021

Le Maire,

Daniel ANGONIN





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL N° 65-2021**

**Nombre des conseillers :**

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'Heyrieux – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural, sous la présidence de M. Daniel ANTONIN Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2021

**Présents :** MM. ANTONIN. ROSET. Mme CHASTAGNARET. M. REVEYRAND. Mmes GENDRIN. MM. MACAIRE. GIRERD-POTIN. CLEMENT. DALLARD. Mmes GAUTHIER. GROS. GILIBERT. GRATRÉAUX. Mme MARTIN. M. MONIN-VEYRET. Mme NOWAK. SOLNON. MM. TALPIN.

**Absents ou excusés :**

**Avec procuration :** M. BRICOUT à M. ANTONIN. M. ROGNARD à M. MONIN-VEYRET. M. BURGER à M. REVEYRAND. Mme CARUSO-LOPEZ à Mme CHASTAGNARET. Mme COUTET à Mme GAUTHIER. Mme MOREAU à Mme GENDRIN

**Sans procuration :** MM. GROS. PIOLAT. TOURNIÉ.

Mme Martine CHASTAGNARET a été élue secrétaire.

**Objet : Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois communaux seront inscrits au budget primitif 2022,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs portant situation au 01/01/2022 :

**PERSONNEL PERMANENT**

Cadres d'emplois	Grades	Nombre emplois	Durée hebdomadaire de travail
<b><u>Filière administrative</u></b> Attachés (détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS catégorie 2000 à 10000 habitants)	Attaché principal	1	TC
Rédacteurs	Rédacteur principal de 1 <sup>o</sup> classe	1	1TC
Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal 1 <sup>o</sup> cl.	2	TC
	Adjoint administratif principal 1 <sup>o</sup> cl.	1	TC (1 TP 90 %)
	Adjoint administratif	2	TC
		7	
<b><u>Filière technique</u></b> Techniciens Agents de maîtrise Adjoint techniques	Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal 1 <sup>o</sup> classe Adjoint technique principal 2 <sup>o</sup> classe	2 9 5	TC TC 4TC et 1TNC (25/35°) 1 TNC (31.5/35°) dispo.conv. Perso non pourvu
Ecole Maternelle	Adjoint technique	3	
	Adjoint technique	1	
		20	TC TC
<b><u>Filière sanitaire et sociale</u></b> Agents spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal 2 <sup>o</sup> classe	3	TC
<b><u>Filière sportive</u></b>			

Educateurs des activités physiques et sportives	ETAPS	1	1TNC (85%)
<b>Filière police municipale</b> Agents de PM	Brigadier-chef principal	2	TC

**PERSONNEL SAISONNIER**

<b>Filière sportive</b> Educateurs des activités physiques et sportives	ETAPS 2° classe (MNS)	2	TC
Opérateurs des activités physiques et sportives	Opérateur des APS (Adjoint MNS)	1	TC
<b>Filière technique</b> Adjoints techniques	Adjoint technique : vestiaires piscine services techniques	2 2	TC TC

**PERSONNEL NON PERMANENT**

<b>Filière technique</b> Entretien bâtiments	Adjoint technique	1	TNC
Espaces verts	1 apprenti	1	
Ecole Maternelle	Adjoint technique	2	1TC & 1 TNC

Ainsi délibéré et ont signé les membres présents du Conseil Municipal.

Suivent les signatures,  
 Pour ampliation,  
 A HEYRIEUX, le 18 novembre 2021  
 Le Maire,

Daniel ANGOININ

